

CHANGEMENT DE PRATIQUES TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ

Des mesures réglementaires

- **Pour les jardiniers amateurs** : la loi n°2014-110 du 6 février 2014 modifiée par le projet de loi sur la transition énergétique prévoit l'interdiction de la commercialisation et la détention des produits phytosanitaires à usage non professionnel à partir du 1^{er} janvier 2019.

Un plan national pour réduire l'usage des produits phytosanitaires : le plan Ecophyto

- Le plan Ecophyto est piloté par le ministère de l'Agriculture et animé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable pour les zones non agricoles. Il fixe pour objectif de réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires en France. Fabricants, distributeurs, agriculteurs, collectivités locales, associations et particuliers sont concernés.



L'agence de l'eau Adour-Garonne accompagne techniquement et financièrement :

- **les collectivités** qui changent les pratiques pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires (<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/grands-dossiers/objectif-zero-phyto.html>).
- **les agriculteurs** pour une agriculture triplement performante (d'un point de vue économique, social et environnemental).

Des informations techniques utiles :

- **la documentation** « *Qualité des eaux et produits phytosanitaires sur le bassin Adour-Garonne – Situation 2013-2014* » éditée par l'agence de l'eau, consultable et téléchargeable sur : www.eau-adour-garonne.fr/fr/qualité-des-eaux.html.
- **le site www.jardiner-autrement.fr** pour télécharger toutes les astuces du jardinage au naturel.
- **les jardineries et associations spécialisées**



jardiner-autrement.fr

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

SIÈGE

90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 – Fax : 05 61 36 37 28

DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

ATLANTIQUE-DORDOGNE BORDEAUX

4, rue du Professeur André Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 – Fax : 05 61 11 19 98

Départements :

16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

BRIVE

94, rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 – Fax : 05 55 88 02 01

Départements :

15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

PAU

7, passage de l'Europe
BP 7503 – 64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 – Fax : 05 59 80 77 99

Départements :

40 • 64 • 65

GARONNE-AMONT RODEZ

Rue de Bruxelles - Bourran
BP 3510 – 12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 – Fax : 05 65 75 56 09

Départements :

12 • 30 • 46 • 48

TOULOUSE

46, avenue du Général Decrouette
31100 Toulouse
Tél. : 05 61 43 26 80 – Fax : 05 61 43 26 99

Départements :

09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

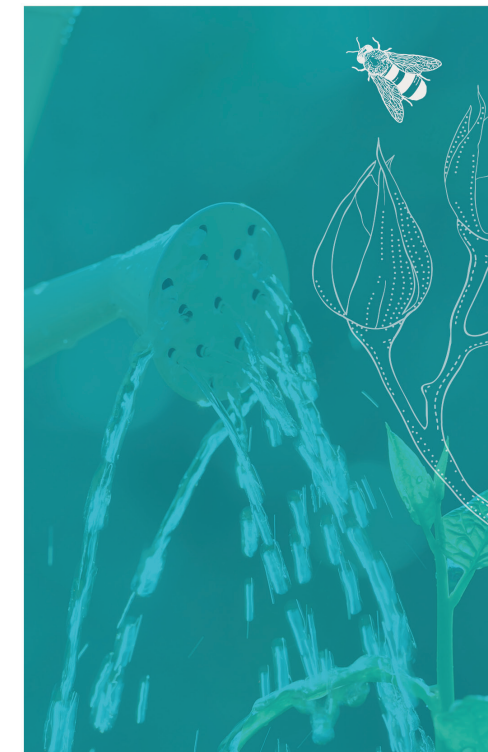
www.eau-adour-garonne.fr



mon
jardin sans
pesticide



Design : Agence Signatures/Orealys - Crédits photos : Thinkstock Document édité par l'Agence de l'eau Adour-Garonne - 3 000 exemplaires - octobre 2015



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ, NOTRE ENVIRONNEMENT, NOTRE EAU



La France est le 1^{er} pays utilisateur de produits phytosanitaires en Europe et le 3^{ème} dans le monde.

Sur 80 000 tonnes de produits phytosanitaires qui y sont vendus par an, 10% sont utilisés dans les jardins, sur les balcons, dans les habitations, les parcs, les voiries...et participent à la pollution des eaux du fait de nos pratiques de jardinage.

Il est donc urgent de réagir collectivement pour diminuer cette consommation. Chacun de nous, en tant que jardinier amateur, a une part de responsabilité dans la pollution de l'eau et de l'environnement.



La qualité de notre eau

Les produits phytosanitaires peuvent contaminer les rivières et les eaux souterraines utilisées pour fournir l'eau potable : en 2014, ils ont été détectés sur 99% des rivières suivies et près de la moitié des eaux souterraines.

Par sécurité, le seuil de potabilité de l'eau est fixé à 0.1µg/l par molécule phytosanitaire. Quelques gouttes de produit pur dans le volume d'une piscine olympique suffisent pour dépasser ce seuil.

La qualité de nos récoltes

Nos récoltes de fruits et légumes peuvent contenir des résidus de produits phytosanitaires. Ne risquons pas de retrouver ces produits dans notre assiette, ils peuvent affecter notre santé...

Un beau fruit ne veut pas dire un bon fruit pour la santé : distinguons le beau du bon.

Notre santé

Les produits phytosanitaires peuvent représenter un risque pour :

- notre santé lors de leur manipulation (préparation, pulvérisation, nettoyage) et de leur stockage (attention au risque d'ingestion par les enfants)
- notre entourage : une pelouse traitée est un risque direct pour nos enfants et nos animaux domestiques en contact avec l'herbe ayant reçu un produit phytosanitaire.



NOUS UTILISONS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SANS LE SAVOIR



En jardinant, nous pouvons contaminer l'eau quand :

- nous désherbons les surfaces imperméables** : trottoirs, allées...sur lesquels l'eau de pluie ruisselle et entraîne les produits qui s'y trouvent
- nous vidons les fonds de pulvérisateur ou de bidon** dans les caniveaux (ces produits peuvent arriver directement aux rivières) ou dans les éviers, les toilettes...
- nous traitons trop près des points d'eau et des fossés**



Les désherbants, les produits anti-limaces, les insecticides... sont des produits phytosanitaires

Leur rôle est de détruire ou freiner la croissance :

- des mauvaises herbes => herbicides
- des insectes => insecticides
- des champignons => fongicides
- de certains animaux jugés nuisibles => souricides, raticides, nématicides...

Ils peuvent détruire les végétaux et nuire aux animaux qui nous dérangent mais aussi à ceux qui nous sont utiles ! Certains produits que l'on croit « naturels » présentent des risques également : la bouillie bordelaise par exemple est un produit phytosanitaire.



POUR ÉVITER LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES, NOUS POUVONS AGIR



Nous pouvons agir !

- Tolérons la nature dans notre jardin** : plutôt que de subir des herbes non désirées, choisissons d'installer des plantes qui prendront leur place
- Utilisons des techniques de jardinage sans pesticide** : suivons l'exemple de nombreuses communes, d'associations, de jardiniers amateurs et d'agriculteurs qui ont mis en place des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires...
- Sensibilisons nos enfants et nos proches aux bonnes pratiques de jardinage** sans produits phytosanitaires.



EN PRÉVENTIF

Pour éviter l'apparition de mauvaises herbes ou de maladies

- Sélectionner des plantes et des variétés adaptées au type de sol, à l'orientation du jardin et au climat
- Utiliser des paillages naturels et des plantes couvre-sol
- Utiliser des extraits de plantes (exemple : purin d'ortie)
- Pour limiter les maladies, changer les cultures de place chaque année
- Accueillir les insectes auxiliaires (coccinelles...) en plantant des haies fleuries par exemple

EN CURATIF

Dès l'apparition des mauvaises herbes ou de maladies

- Identifions le problème : notre jardinerie peut nous conseiller si on lui apporte un échantillon de la plante malade
- Les pucerons peuvent être limités par l'application de savon noir.
- Par exemple, pour désherber, privilégions :
 - l'action mécanique : binette, sarcloir...
 - le désherbeur thermique
 - le déversement d'eau bouillante (ex : l'eau de cuisson des pâtes, ...).